



LA LETTRE HEBDO

100 jours

100 jours, mais rien à voir avec Napoléon Bonaparte, né à Ajaccio le 15 août 1769, jour de la [Sainte-Marie](#). Les 100 jours en question représentent en effet la durée minimale d'utilisation d'un vélo ou d'un système de covoiturage entre domicile et lieu de travail pour ceux qui souhaitent bénéficier du forfait "mobilités durables" proposé par Ardenne Métropole à ses agents. En clair, si vous choisissez, au moins 100 jours par an, d'opter pour l'un des deux moyens de transport ci-dessus pour aller travailler, l'agglomération vous verse 200 euros. Sachant que tous les modèles de vélo sont acceptés, y compris ceux à assistance électrique, mais que ce forfait n'est pas cumulable avec le versement mensuel de remboursement des frais de transports publics. Pour vous inscrire, [c'est ici](#).

Contact : valerie.roustan@ardenne-metropole.fr

Tertiaire

Avec le tourisme, les activités dites tertiaires constituent l'un des deux axes principaux de possibilité de développement économique de notre territoire. Une possibilité qui, au fil des ans et des créations d'emplois, s'affirme avec une régularité reconfortante. C'est notamment le cas dans le quartier de la gare de Charleville-Mézières. Dernière bonne nouvelle en date sur ce secteur, l'embauche d'environ 70 nouveaux collaborateurs du groupe Intelcia. Jusqu'alors, ce dernier était déjà présent sur nos terres, mais comme sous-traitant de l'ANTS. Intelcia a donc décidé de s'installer "en propre" en louant à Ardenne Métropole les locaux rénovés de l'ancienne chambre d'agriculture, avenue du Petit-Bois. Pas encore tout à fait [l'Amérique](#), mais on s'en approche !

Contact : emmanuel.fleury@ardenne-metropole.fr

Solidarité

Depuis sa naissance, le 1^{er} janvier 2014, Ardenne Métropole a à [cœur](#) de faire de la solidarité l'une de ses principales marques de fabrique. C'est dans ce but qu'a été créé le fonds territorial communautaire, doté de 500.000 euros par an en moyenne et destiné à soutenir les projets des communes les plus modestes de l'agglomération, celles dont la population ne dépasse pas 5.000 habitants. Ce fut encore le cas hier soir, lors du dernier conseil communautaire, réuni à Vivier-au-Court : 4.152 euros ont été attribués à Francheval, qui souhaite changer les huisseries du bâtiment abritant l'école et la mairie afin d'obtenir une meilleure isolation thermique. Même chose à Fleigneux, avec cette fois une aide de 8.271,31 euros qui sera utilisée lors de la rénovation de la salle polyvalente.

Contact : jean-marc.rosigni@ardenne-metropole.fr

Jour J

Votre Lettre hebdo vous l'annonçait la semaine dernière et malheureusement, l'info demeure toujours valable ce vendredi. L'arbre de Noël de l'Amac, la célèbre amicale du personnel communautaire d'Ardenne Métropole, qui devait se tenir en fin de journée au 75 avenue Forest, a dû être annulé pour d'évidentes raisons sanitaires. Mais malgré cela, le Père Noël devrait quand même assurer sa tournée. Si vous êtes adhérent, vous avez en effet jusqu'à [ce soir](#), précisément 17 h 30, pour vous rendre au siège d'Ardenne Métropole (avenue Léon Bourgeois à Charleville-Mézières) afin de retirer les cadeaux qui devaient être distribués lors du moment convivial annulé. N'oubliez surtout pas de vous munir de votre carte Amac ainsi que d'un document d'identité.

Contact : amac@ardenne-metropole.fr